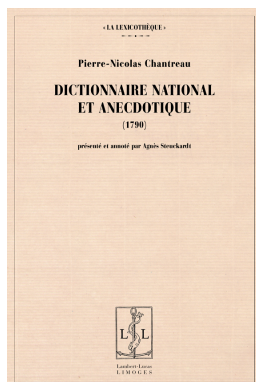


CHANTREAU Pierre-Nicolas, *Dictionnaire national et anecdotique* (1790), présenté et annoté par Agnès Steuckardt, Limoges, Éditions Lambert-Lucas, 2008, 220 p.- ISBN 978-2-915806-78-6.

Compte rendu par Christophe REY (Université de Picardie Jules Verne, Amiens)



Appelée à rapidement faire autorité en matière de linguistique, la collection « La Lexicothèque » dirigée par Christine Jacquet-Pfau, fait paraître pour son premier volume une réédition critique du *Dictionnaire national et anecdotique* (1790) de Pierre-Nicolas Chantreau.

D'un point de vue strictement formel, ce volume de réédition réalisé par Agnès Steuckardt est constitué de 220 pages et divisé en deux grandes parties.

La première partie, composée de quatre-vingt-trois pages, est une présentation critique détaillée du dictionnaire. Dans un premier chapitre, l'auteure y dresse tout d'abord le portrait de Pierre-Nicolas Chantreau, brillant pédagogue dont la passion pour la Grammaire et l'Histoire semble s'être concrétisée à travers la réalisation du *Dictionnaire national et anecdotique*.

Dans un second chapitre intitulé « Ecrire un dictionnaire en 1790 », l'auteure offre une réflexion indispensable et très éclairante sur le positionnement scientifique du *Dictionnaire* de Chantreau dans la tradition lexicographique très dense du siècle des Lumières. Elle y retrace de manière synthétique les évolutions connues par le genre dictionnaire pour permettre l'émergence des répertoires satiriques et néologiques qui fleurissent à la Révolution et auxquels se rattache l'ouvrage qui nous intéresse.

Plus volumineux que les autres, le troisième chapitre propose une description détaillée de la nature du changement lexical décrit par le *Dictionnaire national et anecdotique*. Agnès Steuckardt nous présente à cette occasion une conception du lexique « en mouvement », un lexique au sein duquel s'opposent usage du « nouveau régime » et usage de l'« ancien régime ». Le point culminant de cette opposition figure d'ailleurs peut-être dans la mise en place audacieuse d'une liste de « mots qui vont cesser d'être en usage ».

Dans le quatrième chapitre, Agnès Steuckardt fournit une exposition de la dimension satirique du dictionnaire de Chantreau. Elle montre à cet effet l'expression plurielle de cette dimension qui se traduit à travers des procédés tels que la « fantaisie verbale », le « style anecdotique », le « discours ironique » et la « gaieté française ».

Le cinquième et dernier chapitre de cette première partie constitue une analyse des aspects orthographiques et typographiques de l'ouvrage de Chantreau. A travers le prisme de l'examen d'un certain nombre de phénomènes bien précis dans le *Dictionnaire national et anecdotique*, l'auteure nous rappelle qu'en cette fin du XVIII^e siècle l'orthographe de la langue française est encore loin

d'être totalement fixée et est ouverte à une variation plus ou moins importante.

La seconde partie de l'ouvrage que nous examinons ici constitue quant à elle l'édition annotée proprement dite des articles. Conçue dans une perspective d'histoire de la langue, l'annotation proposée apporte de nombreux éclairages permettant de mieux resituer le *Dictionnaire national et anecdotique* dans le paysage scientifique et lexicographique de l'époque. En ce sens, saluons l'initiative très intéressante de l'auteure visant à expliciter certaines notions du discours de Chantreau par le recours aux définitions de la quatrième édition (1762) du *Dictionnaire de l'Académie française*.

D'un point de vue plus métalexicographique, cet ouvrage présente un dictionnaire qui déroge aux canons structurels du dictionnaire de langue. En ouvrant le *Dictionnaire national et anecdotique*, le lecteur ne doit en effet pas s'attendre à découvrir une œuvre au sein de laquelle les entrées lexicographiques retenues se trouvent déclinées en fonction des champs informationnels traditionnellement rencontrés dans un dictionnaire. Une certaine indigence caractérise même les informations d'ordre phonétique, morphologique et syntaxique.

A travers le *Dictionnaire national et anecdotique*, Agnès Steuckardt nous fait plutôt pénétrer au sein d'un « format d'ouvrages » particulier dont le souci premier est d'utiliser « la langue comme enjeu central » de luttes autour des idées de la Révolution française. Le travail lexicographique du citoyen Chantreau se situe donc davantage dans les choix lexicaux opérés pour la constitution de son dictionnaire, qu'il s'agisse de l'introduction de néologismes (*bureaucratie, contre-révolution* ou *guillotine*), de la diffusion de mots rares (*député, électeur, scrutin*), de la modification de référents prototypiques (*lanterne, cahiers*), ou enfin de la mise en place audacieuse déjà évoquée d'une liste de « mots qui vont cesser d'être en usage ».

Dans un style narratif et ironique, et tout en préservant son ouvrage de la rigueur souvent critiquée de son « trop profond » « maître » Nicolas Beauzée, Chantreau s'attache avant tout à fournir l'image du lexique d'un « peuple libre », l'image d'un lexique qui de manière générale est fortement soumis aux évolutions de l'usage.

La réédition du *Dictionnaire national et anecdotique* de Chantreau que propose Agnès Steuckardt constitue non seulement un rendez-vous avec un ouvrage doté d'une originalité scientifique à découvrir absolument, mais propose aussi plus globalement une porte d'entrée supplémentaire vers une lexicographie militante mise à l'honneur par les travaux de François Gaudin.